

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Gestion des affaires courantes à la TVT

**Lomé, le 07 avril 2022** - A la suite des rumeurs et des articles faisant état de ce que le Prof. Akodah AYEWOADAN, ministre de la communication et des médias aurait pris la direction par intérim de la Télévision Togolaise (TVT), le ministère de la communication et des médias tient à apporter la clarification suivante :

Les informations selon lesquelles le ministre de la communication et des médias serait le directeur général par intérim de la TVT relèvent d'une manipulation.

La Télévision Togolaise et l'ensemble des radios publiques font l'objet d'un processus de modernisation devant aboutir à leur gestion commune par le nouvel établissement public dénommé Radio et Télévision du Togo (RTVT).

A l'étape de la nomination des membres du conseil d'administration de cette entité, l'actuel directeur par intérim de la chaîne publique nationale, admis à la retraite, a demandé, pour des raisons personnelles, à être déchargé de ses fonctions. Le ministre de la communication et des médias a accédé à sa demande en début de semaine.

En attendant la nomination en conseil des ministres d'un nouveau directeur général, la TVT, qui est encore une direction sous tutelle du ministère (décret N°2012-006/PR du 7 mars 2012 portant organisation des départements ministériels), est gérée par un comité de direction sous la responsabilité du ministre.

La mise en place de ce comité, chargé d'assurer la gestion des affaires courantes, le temps de l'opérationnalisation de la RTVT, permet d'éviter la multiplication des nominations de directeurs par intérim.

Le déploiement de la RTVT, pour rappel, achèvera la mutation des médias d'Etat en médias de service public. La TVT en obtiendra plus d'autonomie administrative et financière.

Un principe cardinal du journalisme postule qu'une information doit être vérifiée et recoupée avant diffusion.